ESTOS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESTOS
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Conseil Municipal du **27 février 2026**	L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-trois 2026 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le vingt-trois février 2026 et transmise par voie électronique vingt-trois février 2026, et sous la présidence de ce dernier.
Convocation du **23 février 2026**	**PRÉSENTS** : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, BONNE Christian, AMONDARAIN Ana, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy et GUICHARROUSSE Liliane.
Nombre de conseillers **En exercice : 11** **Présents : 8** **Votants : 11**	**ABSENTS :** **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR/PROCURATION :** CARNEIRO Dominique a donné procuration à BONNE Christian, MENVIELLE François a donné procuration à SANSAMAT Philippe, TRAISSAC Malika a donné procuration LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2025.
Si besoin : Toutefois, les observations suivantes sont formulées par M…….. : ……..

Alors que Monsieur le Maire s'apprêtait à aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur GIL est intervenu en revenant sur une prise de parole datant de la séance du 21 novembre 2025, sans lien avec le sujet en cours, avant d'évoquer un autre point, également sans rapport avec l'ordre du jour.

Malgré les tentatives de Monsieur le Maire pour recentrer les échanges sur les points prévus, il n'a pas été possible de ramener la discussion à l'ordre du jour. En conséquence, Monsieur le Maire a décidé de lever la séance à 20 h 56 et a quitté la réunion.

La séance a ainsi été levée sans que l'ordre du jour n'ait pu être examiné.

Liste des membres présents :

- LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse,
- GIL Henri,
- BONNE Christian
- AMONDARAIN Ana,
- CLAVERIE Élise,
- GLANDIER Suzy
- GUICHARROUSSE Liliane

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 20 heures 46.

Signature du Maire :	**Signature du secrétaire de séance** :
MAIRIE D'ESTOS (Pyrénées Atlantiques)	